

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DUCT 162 Subvention (4.000 euros) et convention avec l' Association pour la Préfiguration du GIP éco-citoyen Paris Ile-de-France (13^e).

M. Mao PENINO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec avec l' Association pour la Préfiguration du GIP éco-citoyen Paris Ile-de-France ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement lors de sa séance du 17 septembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Mao PENINO, au nom de la 1^{ère} Commission. ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l' Association pour la Préfiguration du GIP éco-citoyen Paris Ile-de-France, sise 16, rue Marguerite Duras (Case courrier 7096) dans le 13^e arrondissement de Paris, au titre de l'année 2012.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l' Association pour la Préfiguration du GIP éco-citoyen Paris Ile-de-France une convention dont le texte joint à la présente délibération, précise les modalités de la collaboration de la Mairie de Paris avec la dite association.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF14011 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.